

Services préventifs dans le canton de Vaud

M. Cevey¹ et J. Martin²

Service de la santé publique, Lausanne

Dans un pays d'essence anticentralisatrice comme le nôtre, de pratique médicale libérale et où les initiatives privées sont nombreuses dans le domaine médico-social, il n'est pas facile de décrire de façon systématique ce qui se fait dans un domaine comme la prévention. Nous avons à la réflexion présenté la situation vaudoise en trois volets (des structures, des domaines particuliers, et l'éducation pour la santé), tout en étant conscients que cette classification est loin d'être parfaite.

I. Des structures

Le Service de la santé publique

La Loi sur l'organisation sanitaire (LOS) du canton de Vaud du 9 décembre 1952 (actuellement en voie de révision) précise les mesures législatives et administratives concernant la santé des personnes et des animaux, ainsi que l'hygiène et la salubrité publiques. Mandaté par cette Loi, le Service de la santé publique cantonal (SSP) a parmi ses tâches de prévoir, organiser ou contrôler l'application des mesures de prévention et d'éducation sanitaire. Au cours des années, il a ainsi été amené à entreprendre ou collaborer à de multiples actions ayant un but préventif.

Selon l'article 9 de la LOS, «le médecin cantonal est seul compétent pour traiter les questions concernant directement la protection de la santé publique. Il est secondé pour cela par le chef de service³». On peut relever que, à part l'infrastructure du Service de la santé publique, il bénéficie du support de plusieurs médecins adjoints à temps partiel pour des domaines spécialisés (cela en particulier dans une optique de prévention):

- épidémiologie et hygiène hospitalière (ce médecin adjoint s'est particulièrement occupé depuis la seconde moitié de 1976 du problème de la rage)
- médecine scolaire et de la jeunesse (contribue à l'élaboration des directives que suit l'OMSV dans ce domaine; voir plus bas)
- tuberculose (est aussi le médecin-directeur du Dispensaire antituberculeux de Lausanne)
- alcoolisme (le médecin-directeur de l'Office cantonal de surveillance antialcoolique; voir plus bas)
- toxicologie et médecine du travail
- médecine de catastrophe
- médecine dentaire

De façon typique dans un système fédéraliste et libéral, les actions de médecine préventive dans le canton de Vaud sont entreprises par diverses organisations, publiques et privées. Le Service cantonal de la santé publique joue un rôle important d'initiative, d'encouragement et de support.

Notons ici que, au sein du Département de l'intérieur et de la santé publique (dont relève le SSP), existent aussi le Service vétérinaire cantonal (dirigé par le vétérinaire cantonal) et le Laboratoire cantonal (dirigé par le chimiste cantonal). Il est clair que, dans leurs domaines, ces deux services ont à jouer un rôle de prévention (prophylaxie des épizooties, problème de la rage actuellement, contrôle des viandes pour le premier – qualité des eaux de boisson, surveillance des denrées alimentaires, contrôle des eaux des piscines, contrôle des toxiques, etc., pour le second).

L'Institut universitaire de médecine sociale et préventive

On peut noter que, tout en étant lié à la Faculté de médecine, cet institut est rattaché administrativement au Département de l'intérieur et de la santé publique (c'est aussi le cas de l'Institut de microbiologie et de l'Institut de médecine légale). Il est chargé en particulier de l'enseignement et de la recherche au niveau académique dans le domaine de la prévention. Parmi ses divers départements, relevons celui de médecine du travail et d'hygiène industrielle [9, 13].

Services psychiatriques

Le Plan hospitalier vaudois de 1966 a institué le système de la sectorisation psychiatrique, le canton étant subdivisé en quatre secteurs. L'infrastructure hospitalière et ambulatoire du secteur est responsable de fournir toutes les prestations nécessaires (l'activité des psychiatres privés étant bien entendu réservée). A ce titre, et notamment par les Centres psycho-sociaux et des consultations ambulatoires en plusieurs points du secteur, peut se faire une action de prévention (surtout secondaire et tertiaire, en pratique).

Il existe aussi un Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Service médico-pédagogique vaudois) et un Service de psychogériatrie qui assurent, en collaboration avec la psychiatrie d'adultes, les prestations à leurs «populations-cibles» respectives.

La Commission cantonale de gérontologie

Créée en 1968 suite aux travaux du Plan hospitalier

¹ Médecin cantonal, Service de la santé publique, Rue Cité-Devant 11, CH-1001 Lausanne.

² Médecin cantonal adjoint, même adresse.

³ M. R. Burnet, même adresse.

cantonal, cette importante commission, présidée par le chef du Service de la santé publique, a étudié de façon approfondie les questions de politique gérontologique et gériatrique dans le canton, par l'intermédiaire d'une quinzaine de groupes spécialisés. Elle a publié différents ouvrages.

L'Organisme médico-social vaudois (OMSV), un service polyvalent de soins extra-hospitaliers, et ses homologues lausannois

Créé par une loi du 5 décembre 1967, l'OMSV est une institution de droit public indépendante de l'Etat (qui semble être la seule de cette nature en Suisse). Il travaille en coordination avec le Service de la santé publique. Ses ressources proviennent d'abord du remboursement de ses prestations et de diverses subventions. Pour la plus grande part cependant (environ 90 %), il est financé par l'Etat et l'ensemble des communes, à parts égales. Son caractère non gouvernemental lui a permis de rester souple dans ses structures et son fonctionnement, notamment de collaborer plus aisément avec les œuvres issues de l'initiative privée.

Au point de vue opérationnel, l'OMSV est pour l'essentiel un réseau d'environ 90 infirmières de santé publique (ISP)¹, réparties dans tout le canton, travaillant parfois seules, parfois à deux ou trois partageant la même base (bureau). Elles fonctionnent de façon très autonome, tout en le faisant dans une optique de travail d'équipe pluridisciplinaire, équipe incluant le médecin (généraliste ou interniste habituel-

lement), l'assistante sociale, le physiothérapeute, l'ergothérapeute, les aides familiale et au foyer, etc. Les infirmières de l'OMSV remplissent trois rôles principaux (voir *tableau 1*):

- infirmières soignantes à domicile (30 % de leur temps environ)
- agents médico-sociaux (30 % de leur temps environ). Elles s'occupent de dépistage, de prévention, d'éducation pour la santé. Elles effectuent des contrôles de santé et sont chargées du suivi (follow up) de personnes à risque, en particulier chez des petits enfants (anciens nouveau-nés à risque [1, 17]) et des personnes du troisième âge. Elles sont aussi chargées d'enquêtes pour les assurances sociales.
- infirmières scolaires (40 % de leur temps environ)

Les activités de santé scolaire (voir aussi [5]) sont organisées au niveau des communes (ou de groupes de communes), qui demandent à un médecin installé dans leur région de pratiquer chez les élèves les contrôles nécessaires. C'est ainsi que plus de 110 membres du corps médical vaudois remplissent actuellement des fonctions de médecin scolaire (de ce nombre, seuls le chef et un deuxième médecin du Service médical des écoles de Lausanne le font à plein temps). La coordination générale des activités de médecine scolaire est la responsabilité du Service cantonal de la santé publique. Les éléments principaux des prestations fournies sont les suivants:

Tableau 1. Organisme médico-social vaudois / Statistiques d'activités, 1968-1977

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
ISP a à temps complet b.		50	53	57	61	63	63	63	60	62
ISP à temps partiel b...		6	6	7	9	11	17	18	25	24
Nombre de postes ISP à plein temps (total)...	36	52	56	60,5	65,5	69	71	72	73,5	73,8
Nombre total de prestations		239 344	275 459	302 045	382 244	329 502	360 775	416 749	402 976	405 724
Travail médico-social		84 690	80 376	90 011	94 846	108 348	119 429	107 684	93 950	93 966
Santé scolaire		111 421	125 016	131 774	162 428c	108 530	119 729	186 045c	195 857	199 064
Soins et contrôles de santé dont contrôles de santé de nourrissons		37 877	58 694	68 305	112 845d	109 704	120 991	122 781	112 669	111 213
Divers		5 356	11 373	11 955	12 125	2 920	626	239	500	1 481
Nombre d'actes par poste		4 603	4 919	4 992	5 836c,d	4 775	5 081	5 788c	5 483	5 498
Nombre d'actes par millier d'habitants		701	793	859	1 061c,d	863	940	1 076c	1 042	1 046
Nombre d'habitants par ISP	7 520	6 560	6 200	5 810	5 500	5 450	5 390	5 300	5 260	5 255

a) ISP = infirmière(s) de santé publique.

b) Y compris infirmières dépendant administrativement d'autres organisations collaborant avec l'OMSV.

c) Augmentation due à des campagnes de vaccination dans les écoles.

d) Augmentation due notamment à des campagnes de vaccination dans la population.

¹ Ce chiffre ne comprend pas les ISP de la région lausannoise (voir fin de cette rubrique).

- contrôle du poids et de la taille
- examen général de santé, intéressant notamment:
 - état général
 - cœur-poumons
 - appareil locomoteur
 - domaine ORL
 - organes génitaux externes, peau, etc.
- contrôle tuberculinique (cuti-réaction)¹
- radiophotographie¹
- contrôle de la pression artérielle
- analyse d'urine
- contrôle audiométrique
- contrôle de la vue, y compris dépistage du daltonisme²
- vaccinations:
 - antipoliomyélitique
 - antidiphtérique (rappel – la vaccination antidiphtérique est obligatoire avant l'entrée à l'école)
 - antitétanique
 - BCG
 - antirubéoleuse (proposée à toutes les filles pendant leur dernière année de scolarité; les refus sont rares)
- information et éducation pour la santé, hygiène
- tenue physique, gymnastique corrective
- service psycho-pédagogique

Il arrive que certains problèmes particuliers surgissent. Ainsi, on a assisté depuis 1975 à des épidémies de pédiculose dans les écoles, qui ont touché une bonne partie du canton.

Les infirmières de santé publique de l'OMSV apportent une collaboration très importante et appréciée aux médecins scolaires. Souvent, sous la responsabilité du médecin, elles entreprennent de façon autonome plusieurs des activités décrites plus haut (supervision de l'hygiène corporelle, contrôle divers, vaccinations), ainsi qu'éducation pour la santé et contacts avec les parents, le corps enseignant, les médecins traitants, les services spécialisés, etc. Tous les enfants doivent être examinés par le médecin scolaire au début, au milieu et à la fin de la scolarité obligatoire.

En résumé, on voit que l'OMSV joue un rôle préventif primaire (éducation, vaccinations), secondaire surtout (dépistage), ainsi que tertiaire (dans les soins à domicile).

En ville de Lausanne, les fonctions qui sont celles de l'OMSV dans le reste du canton sont remplies par:

- le Centre lausannois des soins à domicile en ce qui

- concerne les mesures préventives, les soins et les enquêtes médico-sociales à domicile (dispose d'environ 35 postes d'ISP à plein temps)
- le Service médical des écoles de Lausanne pour la médecine scolaire (ce service compte deux médecins et une vingtaine d'infirmières à plein temps)
- le Service d'hygiène de la ville de Lausanne et le Dispensaire antituberculeux pour certaines autres tâches

Les Ligues de la santé et la Ligue contre le cancer

Diverses ligues ont dans le canton, depuis des décennies, des activités médico-sociales qui incluent la prévention et l'éducation. Elles sont en contact suivi avec l'OMSV. En fait, les Ligues de la santé, qui regroupent la Ligue vaudoise contre la tuberculose et les maladies pulmonaires, celle contre le rhumatisme et celle contre les maladies cardio-vasculaires (cette dernière créée à fin 1977), partagent les mêmes locaux que l'OMSV. Les assistantes sociales des ligues travaillent sur le terrain en collaboration avec les infirmières de santé publique.

La Ligue vaudoise contre le cancer ne s'est pas jointe pour l'instant aux autres et travaille indépendamment, une coordination étant cependant maintenue.

II. Des domaines particuliers

Vaccinations

Celles contre la variole et contre la diphtérie ont été obligatoires pendant longtemps. L'obligation concernant la première a été abrogée au 1er janvier 1977, vu le succès de la campagne mondiale d'éradication menée avec l'aide de l'OMS. La vaccination contre la diphtérie reste une condition indispensable pour commencer sa scolarité. Le Service de la santé publique recommande aussi vivement la vaccination contre le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite (prises en charge par l'Etat) et la rougeole, ainsi que contre la rubéole chez les jeunes filles (fin de scolarité, écoles d'infirmières, Ecole normale). Le BCG est recommandé à la naissance, plus particulièrement lorsqu'il existe des cas de tuberculose dans la famille. Il peut aussi être donné en fin de scolarité en cas de cuti-réaction négative.

Le Département de l'intérieur et de la santé publique peut décider, sur préavis du Conseil de santé, une vaccination collective en cas de nécessité.

Détection de maladies héréditaires ou congénitales

Le test de Guthrie (détection de la phénylcétonurie), celui de Beutler et Baluda (Gal-I-P Uridyltransférase), et le test RPRC (Rapid Plasma Reagin Card – détection de la syphilis) sont pratiqués chez tous les nouveau-nés. Ces dernières années, c'est 5500 à 6000 tests de Guthrie par an qui ont été pratiqués pour le canton de Vaud. Trois cas de phénylcétonurie ont été découverts en Suisse en 1977 (sur environ 74 000 nouveau-nés).

Prophylaxie du goitre – Ioduration du sel

Le commerce du sel est dans notre canton un mono-

¹ On tend actuellement à espacer ces contrôles (deux ou trois fois au cours de la scolarité).

² Les trouvailles pathologiques les plus fréquentes sont:

- anomalies du dos et des membres (cyphoscoliose et autres affections de la colonne vertébrale, pieds plats, troubles de la démarche, etc.).
- vue insuffisante
- obésité
- hypertrophie amygdalienne
- affections cutanées

pole de l'Etat. Depuis plus de cinquante ans (1923), le sel de cuisine produit dans les Salines de Bex est iodé au titre de la prophylaxie du goitre hypothyroïdien, affection qui a pratiquement disparu maintenant.

Fluoruration et santé dentaire

Dès 1952, le canton de Vaud a institué une prophylaxie de la carie dentaire par distribution de comprimés de fluor aux écoliers. En 1968, après une expérience de fluoruration de l'eau à Aigle (de 1960 à 1967), cette méthode a été remplacée par la fluoruration du sel de cuisine (qui est aussi iodé), à raison de 250 mg ions fluor par kg. Le canton de Vaud, avec sa régie du sel, a été le premier en Suisse à instituer cette mesure, dont les effets sur la santé dentaire des Vaudois ont fait, à sa demande, l'objet d'études scientifiques [14, 20]. Les résultats enregistrés sont très concluants.

Il existe d'autre part un service dentaire scolaire, organisé dans un cadre légal spécifique sous la responsabilité des communes. Le plus souvent, ces dernières ont un arrangement avec un médecin-dentiste local ou ont créé des cliniques dentaires scolaires avec des dentistes à plein temps. Des cliniques dentaires itinérantes (camions ou caravanes) assurent les soins dans les localités qui n'ont pas de service communal, ainsi que dans certains établissements médico-sociaux et médico-éducatifs. Une éducation d'hygiène dentaire est aussi dispensée.

Nutrition

Le Service de la santé publique a parmi son personnel une diététicienne-conseil, qui donne un enseignement dans diverses écoles et cours de formation. Elle supervise les conditions de cuisine et d'alimentation dans les établissements médico-sociaux et collabore avec les diététiciennes des hôpitaux. Divers journaux publient des articles qu'elle écrit sur des sujets de nutrition. Elle préside le Groupe d'étude «Alimentation et Diététique» de la Commission cantonale de gérontologie (voir plus haut).

D'autres actions d'information et d'éducation à la santé dans le domaine alimentaire sont actuellement en voie d'élaboration.

Alcool et tabac

Le Service de la santé publique comporte un Office cantonal de surveillance antialcoolique dont l'activité est surtout la prise en charge des buveurs et la prévention tertiaire. En ce qui concerne l'information et la prévention primaire dans ce domaine, c'est à Lausanne que l'Institut Suisse de Prophylaxie de l'Alcoolisme (ISPA – ancien Secrétariat antialcoolique suisse) a son siège.

A propos de tabagisme, notons la création récente d'une section vaudoise de l'Association suisse des non-fumeurs (ASN/SAN).

III. Education pour la santé

L'éducation pour la santé reste insuffisamment déve-

loppée. Cependant, diverses activités dans ce domaine se déroulent dans notre canton:

- En milieu scolaire par les infirmières de l'OMSV (le cas échéant les médecins scolaires): à l'heure actuelle, l'éducation sanitaire qui relève des infirmières de santé publique n'est pas systématiquement structurée ni donnée selon un programme précis. L'introduction plus formelle de l'éducation pour la santé dans les écoles est considérée comme un besoin important par plusieurs responsables.
 - Education sanitaire dentaire (voir Santé dentaire ci-dessus).
 - Enseignement des premiers secours: Est donné (cours de 10 h.) par des moniteurs dans les écoles qui en font la demande, sous la supervision de l'infirmier-conseil du Service de la santé publique. Avec l'exigence nouvelle d'un tel cours pour se présenter au permis de conduire, nul doute que la popularité de cet enseignement va croître (il est reconnu valable pour le permis s'il a été suivi dans les six années qui précèdent).
- Education sexuelle: Le Centre médico-social de Pro Familia, association privée créée sous l'impulsion du chef du Service de la santé publique particulièrement, et soutenue dans une large mesure par des fonds publics, a développé depuis une quinzaine d'années (sur mandat entériné par le Grand Conseil), une action dans le domaine de la planification familiale, du conseil conjugal et de l'éducation sexuelle. Ce sont les Commissions scolaires locales qui décident de l'opportunité d'inviter les éducateurs de Pro Familia. En principe, il s'agit d'une discussion de deux heures en quatrième, en cinquième et en avant-dernière année de scolarité dans les écoles primaires et secondaires, et de deux entretiens de deux heures dans les écoles professionnelles et gymnasiales. Les animateurs cherchent aussi à atteindre les parents d'élèves.
- Education vis-à-vis de la drogue. Depuis le 1er avril 1971 existe à Lausanne une association privée qui s'occupe de toxicomanes, jeunes surtout, l'Association du Levant (qui est financée pour une part importante par des subventions de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne).

La prise en charge ambulatoire a été faite pendant quelques années par un «Drop-in», dont l'activité a ensuite été interrompue. En octobre 1977, l'Association a ouvert un Centre d'aide et de prévention (CAP), dont le but principal est une action démedicalisée de prévention primaire vis-à-vis de la drogue, à l'intention de jeunes gens à risque (conseil, éducation de rue, collaboration aux actions en milieu scolaire, etc.).

En ce qui concerne le problème de la drogue dans les écoles, le Conseil d'Etat a institué en mai 1977 un Groupe de travail interdépartemental responsable d'établir un programme y relatif [11]. Une composante importante de ce qui est mis sur pied est la formation de médiateurs (enseignants qui, après une formation en cours d'emploi, consacrent plusieurs heures par semaine à des contacts personnels ou en groupe avec

les élèves, surtout ceux «à risque»). D'autres activités d'information et d'éducation sont prévues, en particulier avec les parents (en coordination avec les associations de parents d'élèves).

En guise de conclusion

Les activités et programmes préventifs dans le canton de Vaud sont variés et n'ont pas pris naissance de l'origine selon un grand plan concerté. Ils se sont développés à la faveur des découvertes médicales et scientifiques (vaccinations, prophylaxie du goitre et de la carie dentaire, tests de détection de maladies), de l'évolution des structures (Plan hospitalier cantonal, sectorisation psychiatrique, création de l'OMSV par exemple), d'initiatives privées (les ligues, l'Association du Levant) et surtout bien sûr des modifications des besoins (qu'on pense à la drogue, à l'enseignement des premiers secours aux élèves conducteurs).

Dans certains domaines, notamment là où la prévention est passive (vaccination, ioduration/fluoruration, certains dépistages), la situation actuelle est satisfaisante, la prophylaxie efficace. C'est là où la prévention devrait être active, où il s'agit d'obtenir la participation de l'individu concerné (tout le domaine de l'éducation pour la santé et de l'élimination des facteurs de risque «comportementaux») que beaucoup reste à faire. Il apparaît cependant que, dans les secteurs médical et social comme dans le public en général, la sensibilisation à ces problèmes va croissant. Cela devrait permettre un relatif optimisme pour l'avenir.

Résumé

Les prérogatives principales dans le domaine de la santé sont en Suisse au niveau cantonal. Dans le canton de Vaud, le Service de la santé publique a entrepris ou encouragé des actions préventives depuis des dizaines d'années (hygiène, vaccinations, prophylaxie du goitre, etc.). Il supervise les services de médecine et de médecine dentaire scolaires. Aux côtés de structures de l'administration cantonale, l'Organisme médico-social vaudois (service polyvalent de soins extra-hospitaliers qui emploie environ 90 infirmières de santé publique) et ses homologues lausannois jouent un rôle important en fournissant des prestations médico-sociales, de prévention et de soins à domicile, et en apportant une contribution majeure aux activités de santé scolaire. De plus, des initiatives privées (ligues de la santé; associations de lutte contre diverses toxicomanies) œuvrent dans des domaines particuliers.

Les sujets abordés dans cet article incluent les vaccinations, la détection de maladies héréditaires ou congénitales, les mesures d'ioduration et fluoruration, l'éducation pour la santé. Divers programmes à visée éducative sanitaire sont actuellement en cours dans le canton. Leur renforcement et systématisation est un thème à l'ordre du jour.

Summary

Preventive Services in the Canton of Vaud, Switzerland

Constitutionally, in Switzerland, the main responsibilities in the health field are at the cantonal level. In the canton of Vaud, the governmental Public Health Office has for decades undertaken or encouraged certain preventive actions (hygiene, immunizations, goiter prophylaxis, etc.). It supervises the school health and school dental health programmes. Besides structures of the cantonal administration, the "Organisme médico-social vaudois" (a polyvalent out-of-hospital care service employing public health nurses) and its counterparts in the city of Lausanne play an important role in providing medico-social and preventive services, home care, and in making a major contribution to school health activities. Furthermore,

private initiative groups (Health Leagues; associations dealing with drug addiction and other toxicomanias) are working in particular fields.

Subjects dealt with in this paper include immunizations, early detection of hereditary and congenital diseases, iodization and fluoridation measures (of table salt, which trade is a state monopoly in the canton of Vaud), and health education. Various health education activities are presently carried out in the canton. Their strengthening and systematization are currently a priority concern.

Zusammenfassung

Präventivmedizinische Dienste im Kanton Waadt

Die hauptsächlichlichen Verantwortungen auf dem Gebiete der Gesundheit stehen in der Schweiz den Kantonen zu. Im Kanton Waadt hat das Gesundheitsamt seit Jahrzehnten Vorbeugungsaktionen (Hygiene, Impfungen, Kropfprophylaxe usw.) eingeführt und gefördert. Es überwacht die schulärztlichen und schulzahnärztlichen Dienste. Neben Einrichtungen der kantonalen Verwaltung spielen das «Organisme médico-social vaudois» (eine polyvalente Dienststelle für spitalexterne Pflege, welche ungefähr 90 Gesundheitschwester beschäftigt) und entsprechende Dienste für die Stadt Lausanne eine wichtige Rolle in der Ausführung sozialmedizinischer Leistungen, in der Prävention, in der Heimpflege und in ihrem grossen Beitrag an die Tätigkeiten der Schulgesundheitspflege. Ferner sind auf besonderen Gebieten private Organisationen (Gesundheitsligen; Verbände zur Bekämpfung verschiedener Suchtarten) tätig.

Die hier behandelten Themen schliessen Impfungen, Aufdeckung von Erb- und angeborenen Krankheiten, Iodisierung und Fluoridierung und Gesundheitserziehung ein. Verschiedene gesundheitserzieherische Programme stehen gegenwärtig im Kanton in Durchführung. Ihre Verstärkung und Systematisierung sind Themen von besonderer Aktualität.

Bibliographie

- [1] Calame, A., Examens systématiques du nourrisson et détection précoce des handicaps, *Sozial- und Präventivmedizin*, 20, 149-152 (1975).
- [2] Canton de Vaud, Loi du 5 décembre 1967 créant un Organisme médico-social vaudois, et Arrêté du 23 janvier 1968 sur l'OMSV.
- [3] Centre d'aide et de prévention (CAP) de l'Association du Levant, 2, avenue Georgette, 1003 Lausanne, Documents internes, 1977.
- [4] Cevey, M., Médecine sociale et préventive et santé publique, *Médecine et Hygiène*, 25, 1293-1297 (1967).
- [5] Cevey, M., Organisation de la médecine scolaire dans le canton de Vaud, *Les Cahiers médico-sociaux*, No 1, 6-20 (1968).
- [6] Cevey, M., Organisation sanitaire suisse et vaudoise, Service de la santé publique du canton de Vaud, Lausanne (document stencillé périodiquement remis à jour), octobre 1977.
- [7] Commission cantonale de gérontologie (Vaud), Rapport de son Groupe d'étude No 8 «Mesures préventives, soins et services à domicile», novembre 1977.
- [8] Grandguillaume, P., Facteurs de risque dans les maladies cardiovasculaires et médecine scolaire, *Educateur*, 25, 574-580, 1975; et divers documents du Service médical des Ecoles de Lausanne.
- [9] Guillemin, M., et Vu Duc, T., Le nouveau centre de recherche sur l'environnement de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne, *Sozial- und Präventivmedizin*, 22, 98-101 (1977).
- [10] Jeanneret, M.-L., L'Organisme médico-social vaudois – L'infirmière de santé publique – Les soins à domicile, *L'Hôpital suisse (VESKA)*, No 5, 211-214 (1975). (Un texte similaire a paru dans le *Journal de l'Ecole d'infirmières de La Source*, Lausanne, No 10, 210-217 [1973].)
- [11] Kilcher, L.-R., L'école et la drogue, *Perspectives (Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne)*, No 2, 7-9, mars 1978.
- [12] Ligues de la Santé, *Revue (à l'intention du public) des Ligues de la Santé*, avenue de Provence 12, 1007 Lausanne (paraît 4 fois par an).

- [13] Lob, M., Examens médicaux périodiques en médecine du travail, Sozial- und Präventivmedizin, 20, 161-164 (1975).
- [14] Marthaler, T. M., de Crousaz, Ph., Meyer, R., Regolati, B., et Robert, A., Der Kariesbefall im Kanton Waadt nach Umstellung von der Tablettenfluoridierung auf die Salzfluoridierung, Sozial- und Präventivmedizin, 20, 255-261 (1975).
- [15] Martin, J., Les soins à domicile aux personnes âgées – Organisation et tâches dans le canton de Vaud, Hospitalis, 48, No 4, 185-190 (1978).
- [16] Martin, J., Législation et prévention – Un cadre de réflexion, Document de travail préparé pour les Journées d'études du Forum Davos, 29 juin au 1er juillet 1978.
- [17] Martin, J., Godet, F., et Jeanneret, M.-L., PMI dans le cadre d'un service polyvalent de soins extra-hospitaliers – L'expérience de l'Organisme médico-social vaudois, Revue de Pédiatrie, 13, 483-489 (1977).
- [18] OMS, Les services infirmiers des collectivités, Série de Rapports techniques, No 558, 1974.
- [19] Organisme médico-social vaudois, Rapports annuels, 1969-1976, OMSV, 12, avenue de Provence, 1007 Lausanne.
- [20] Peters, G., Peters-Haefeli, L., Marthaler, T. M., Michod, J., Joël, M., et Robert, A., L'excrétion urinaire de fluorures chez les habitants du canton de Vaud, Sozial- und Präventivmedizin 20, 263-271 (1975).
- [21] Stern, S., Die Tätigkeit der Kantone auf einigen Gebieten des Gesundheitswesens. Inaugural-Dissertation, Medizinische Fakultät der Universität Zürich, 1977 (polycopié, 55 p.).

Alkoholwerbung auf öffentlichem Eigentum

In den letzten Jahren haben zahlreiche Gemeinden zum Zwecke der Verhinderung von Alkoholproblemen auf Plakatwerbung und andere Aussenwerbung für alkoholische Getränke verzichtet. Angesichts der grossen Bedeutung dieser Werbung und der Belastung der Gesundheits- und Fürsorgebehörden durch alkoholbedingte Schäden ist ein solcher Beschluss verständlich. Ein Gutachten von Dr. iur. Paul Steiner, St.Gallen, zeigt, dass ein solcher Eingriff in die Handels- und Gewerbefreiheit auch juristisch gerechtfertigt ist:

1. Das Verbot der Alkoholreklame auf öffentlichem Grund und Boden und an anderem Eigentum öffentlicher Gemeinwesen ist sachlich gerechtfertigt. Zuzufolge des öffentlichen Eigentumsrechts bedarf es dafür keiner zusätzlichen Rechtsgrundlage, die zunächst noch geschaffen werden müsste. Eine Verletzung von Art. 4 der Bundesverfassung liegt in einem solchen Verbot nicht, ganz besonders auch nicht eine Verletzung der Rechtsgleichheit.
2. Die Handels- und Gewerbefreiheit gilt in bezug auf die Alkoholreklame auf öffentlichem Eigentum nicht. Das Reklameverbot für alkoholische Getränke auf öffentlichem Eigentum hält nicht nur der Überprüfung des freien Ermessens der öffentlichen Gemeinwesen im Rahmen von Art. 4

der Bundesverfassung stand, sondern auch einer weitergehenden Prüfung nach den Grundsätzen über die Beschränkung individueller Freiheitsrechte, insbesondere auch der Handels- und Gewerbefreiheit.

3. Das Verbot der Alkoholreklame auf öffentlichem Eigentum liegt im Rahmen der Pflicht der öffentlichen Gemeinwesen zur Wahrung des allgemeinen Wohls. Mit gutem Recht kann deshalb gesagt werden, die

öffentlichen Gemeinwesen seien nicht nur zu diesem Verbot berechtigt, sondern es gehöre auch zu ihrer Pflicht, von dieser Befugnis Gebrauch zu machen. Es gilt das um so mehr, als die Alkoholreklame auf öffentlichem Eigentum in intensivem Widerspruch zu den Bestimmungen und Massnahmen von Bund, Kantonen und Gemeinden zur Bekämpfung des Alkoholismus in seinen Ursachen und Wirkungen steht. SFA

Gesamtgesellschaftliche Kosten des Alkoholkonsums

Die gesamtgesellschaftlichen Kosten des Alkoholkonsums werden vom Konsumenten, von Drittpersonen und von der Allgemeinheit (Staat, Versicherung) getragen. Sie sind zurückzuführen auf:

	Obere Schätzung	Untere Schätzung
	Fr.	Fr.
1. Todesfälle	353 858 000	224 760 000
2. Krankheit	120 945 000	120 945 000
3. Unfälle	495 193 000	394 682 000
4. Kriminalität	60 728 000	46 111 000
5. Verminderte Erwerbstätigkeit	264 059 000	212 665 000
6. Bekämpfung des Alkoholismus	51 430 000	51 430 000
Total 1972	1 346 213 000	1 050 593 000

Den durchschnittlichen Kosten von 1,2 Milliarden Franken (1972) entsprächen 1975 Kosten in der Höhe von mindestens 1,5 Milliarden Franken. (Zahlen zum Alkoholproblem, SFA, Seite 17)